

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 14 JANVIER 2008

Le quatorze janvier deux mille huit, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le dix janvier deux mille huit, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : M DELECOLLE François, Mmes BOUTIN Marie-Claude, ADT Marie, M. GALTIER Bernard, Mme GUIDE Marie-Dominique, MM. BARBET Eric, EVRARD Dominique, SEVRETTE Pascal, Mmes BONNASSIES Roselyne, BLANGER Corinne.

Absents excusés : Mme DUQUESNE Véronique, MM BEAUGRAND Erick, DASSONVILLE Patrick, DESTOMBES Vincent, MENNESSIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme BOUTIN Marie-Claude.

Compte rendu affiché le 16 janvier 2008.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 19 NOVEMBRE 2007.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DGE ET AU CONSEIL GENERAL POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE L'ISOLATION DES SALLES DE CLASSES :

Cette délibération annule et remplace la délibération du 19 novembre 2007.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa demande de devis formulée auprès de trois entreprises concernant l'amélioration des salles de classes qui comprendrait le remplacement de 16 fenêtres, la mise en place de volets électriques, l'abaissement des plafonds, l'éclairage intérieur des classes. Seules deux entreprises ont répondu :

Entreprise FLAMAND pour un montant H.T de 36.185€.

Entreprise TECNIPOSE pour un montant H.T de 16.192€ pour l'isolation des plafonds et 27.052,80€ pour la pose de fenêtres isolantes.

Une provision supplémentaire estimée à 10% des travaux devra être prise en compte pour les dépenses imprévues.

Soit 2.705,28€ H.T pour la pose des fenêtres et 1.619,20€ H.T pour l'isolation des plafonds.

Le devis de l'entreprise TECNIPOSE est le seul dossier à être complet.

Le Conseil Municipal approuve le principe de réaliser ces travaux et décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE 2008 pour un taux de 30% des montants HT, et auprès du Conseil Général au taux 15% des montants H.T, de la proposition de l'entreprise TECNIPOSE.

Le plan de financement serait le suivant :

	Fenêtres	Plafonds
Subvention de l'Etat (D.G.E) : (30%)	8.927,42	5.343,66
Subvention du Département :(15%)	4.463,71	2.671,83
Fonds propres :	16.366,95	9.796,72
Coût total :	29.758,08	17.812,21

Monsieur le Maire atteste du non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que l'aide ne soit accordée.

DECISION MODIFICATIVE N°1 LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1°) d'affecter les crédits de 30.708,00€ au compte 6522 (Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal).

2°) de réduire les crédits de 29.176,00€ au compte 605 (Achats de matériel, équipements et travaux).

3°) d'affecter les crédits de 1.532,00€ au compte 774 (Subventions exceptionnelles).

QUESTIONS DIVERSES :

- ❶ Certains tronçons des voies reliant notre commune aux communes voisines sont en mauvais état. La départementale venant d'Hébécourt est particulièrement dangereuse ainsi qu'une portion sur la route de Sains en Amiénois au niveau de la ferme Lambert (ornières dans le bas côté).
- ❷ Des travaux de rénovation de peinture ont été réalisés par Monsieur Foulon à la crèche d'Hébécourt pendant la dernière fermeture de celle-ci.
- ❸ Un nouveau bulletin municipal devrait voir le jour très prochainement.
- ❹ L'accueil des nouveaux habitants aura lieu le vendredi 29 février et sera suivi d'un concert à l'église.